Cahier des clauses techniques particulières

Annexe 2 : plan des locaux

Le plan figurant dans la présente annexe est communiqué à titre indicatif afin de permettre aux candidats d'apprécier la configuration générale des locaux et les principales zones d'intervention.

Une visite facultative mais fortement recommandée des locaux est organisée dans les conditions prévues par le règlement de la consultation.

Tout écart constaté entre le plan et la configuration réelle des locaux doit être signalé à l'AGRASC par l'intermédiaire de PLACE. Toute précision utile à l'établissement des offres est communiquée à l'ensemble des candidats sur le profil d'acheteur.



Légende

- Poste Spare
- Siège Visiteurs
- Open Spaces
- Bureaux Secretaire et Directeur General
- Café
- VDI
- Point Copie

Espaces Collaboratifs

- Bureau / Salle de Réunion
- Bulles et Phonebox
- Salles de Réunion

	B1	PDT	SPARE
Directeur Général	1	.	.
Secretariat	1	.	.
Secretaire Général	1	.	.
Secretaraire Général Adjoint	.	1	2
Sous-Direction Opérationnelle	1	.	.
Agence Comptable	1 (3P)	.	1
Service Communication	.	4	.
Service Données Numérique	.	2	.
Service Budgétaire	.	2	.
Gestionnaire	.	1	.
Dpt Juridique	1	8	2
Dpt Mobilier	1	7	1
Dpt Immobilier	1	10	2
Antenne Région. Paris	1	8	2
TOTAUX	8	47	10
TOTAUX	65 POSTES (y compris B1)		

NBR DE PLACES COLLABORATIVES : 80

Maître d'ouvrage	Architecte d'intérieur / designer	AMO	AGRASC - LUMIERE
AGRASC 98-102, rue de Richelieu 75002 Paris	ARCHIPELLES 38, rue Charlot 75003 PARIS	JLL 40, rue de la Boétie 75008 PARIS	Macro (phase) Seine (zone) R+4 (niveau) (lot)

Indice : C
Échelle : A3_1/200
Date de modif : 06/03/2025

PLAN MACRO ZONING

envoyé le ... DD/MM au client

A004 (numéro)